

Conseil Syndical du SI AEP de La Roucarie

COMPTE RENDU

Séance du 16 Décembre 2008 à 17 h 30.

Sur convocation du 9 décembre 2008 et sous la Présidence de Monsieur MARTY Denis, le Syndicat Intercommunal d'AEP de la ROUCARIE s'est réuni le Mardi 16 Décembre 2008 à **17 h 30** à Monestiés, les Lices.

PRESENTS :

- M. MARTY Denis et M. FOUILLADE Jean-Marc, délégués de la Commune de MONESTIES,
- M. MERCIER Roland, délégué de la Commune de LABASTIDE GABAUSSE,
- M. CASTES Gilles et M. COSTECALDE Guillaume, délégués de la Commune de TREVIEN,
- M. FOULCHE Thierry et Mme FAURE Claire, délégués de la Commune de TAIX
- M. BERTRAND René et Mme LIAUBET Marie-José, délégués de la Commune de COMBEFA,
- M. SENDES Jean-Marc et M. ICHARD Nicolas, délégués de la commune d'ALMAYRAC,
- M. FABRE André et M. BORIES Robert délégués de la commune de BLAYE les MINES.
- M. BARROU Henri et Mme TREILHOU Françoise, délégués de la commune de SALLES.
- Mme MARTEAU Sylvie et M. RIVIERE Jacques, délégués de la Commune de LE SEGUR,
- M. DOURDOU Yves et M. AYMARD Jacques, délégués de la commune de VIRAC.

ABSENTS EXCUSES :

- M. VAUZELLE Laurent et M. HUC Daniel, délégués de la Commune de LE GARRIC,
- M. LEMAIRE Renaud, délégué de la Commune de Labastide Gabausse.

M. DURAND Jean-Marc, Trésorier, assistait à la séance.

PRIX DE L'EAU ET DE L'ABONNEMENT POUR LES ABONNES DU SIAEP DE LA ROUCARIE – TARIFS ANNEE 2009.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'il y a lieu de réviser les tarifs et redevances concernant le prix de l'eau pour les abonnés du SI AEP de La Roucarie pour l'année 2009 et fait les propositions suivantes :

Nature	Tarifs HT 2008 En euros	(euros) Vote 2009
<i>ABONNEMENT ANNUEL (hors taxes)</i>	76.20 6.35/mois	76.20 6.35/mois
<i>PRELÈVEMENT ANNUEL (hors taxes)</i>		S
<i>PRELÈVEMENT ANNUEL (hors taxes)</i> Le m3 eau.....	1.22	1.25 (+2.80 %)
<i>PRELÈVEMENT ANNUEL (hors taxes)</i> Le m3	0.74	0.75 (+1.75 %)
<i>REDEVANCE PRELEVEMENT (hors taxes)</i> Le m3.....		
Eau potable	0,07	0.08
Eau stérilisée	0.04	0.05

TARIFS DES PRESTATIONS – ANNEE 2009.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'il y a lieu de procéder au vote des tarifs des prestations de services du SI AEP de La Roucarié pour l'année 2009 et fait les propositions suivantes :

- 1 -	PRESTATIONS DE SERVICES	Tarifs 2008 H.T. en euros	Vote 2009
- 1.1 -	<u>Forfait accès au réseau</u> (< à 10 mètres) - l'unité -	1500.00	1500.00
- 1.2 -	<u>Forfait intervention</u> - l'unité -	72.00	72.00
- 1.3 -	<u>Forfait travaux réouverture</u> - l'unité -	148.00	148.00
- 1.4	<u>Forfait branchement compteur à usage public</u> (< à 5 mètres) - l'unité -	575.00	575.00
- 1.5	<u>Forfait branchement pour les lotissements</u> - l'unité -	600.00	600.00
- 1.6 -	<u>Forfait accès au réseau (A partir d'un 2^{ème} branchement et au-delà)</u> (< à 10 mètres) - l'unité -	750.00	750.00
- 1.7	<u>Forfait accès au réseau sans prestation de génie civil</u> (< à 10 mètres) -	750.00	750.00

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES POUR DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES. ANNEE 2009.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réviser les tarifs du bordereau de prix unitaires pour les prestations complémentaires hors travaux de branchements pour l'exercice 2009 et propose les tarifs suivants :

- 2 -	COMPTAGE	Tarifs 2008 HT en euros	Vote 2009 HT en euros
- 2.1 -	<p>Fourniture et mise en œuvre d'une niche à compteur</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une niche à compteur en secteur rural et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le découpage soigné du revêtement quel qu'il soit, - la fouille, le rejet, la mise en dépôt provisoire ou décharge, - le dressage des parois, le réglage et le nivellement du fond, - l'enrobage de la niche et de la canalisation avec du gravillon 5/15 calibré, lavé et compacté, - le remblaiement avec du TVN 0/20, y compris compactage et préparation pour l'application du revêtement, - mise en œuvre du revêtement. <p style="text-align: right;"><i>- l'unité -</i></p>	80	85
- 2.2 -	<p>Fourniture et mise en œuvre d'une niche à compteur</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une niche à compteur en secteur urbain et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le découpage soigné du revêtement quel qu'il soit, - la fouille, le rejet, la mise en dépôt provisoire ou décharge, - le dressage des parois, le réglage et le nivellement du fond, - l'enrobage de la niche et de la canalisation avec du gravillon 5/15 calibré, lavé et compacté, - le remblaiement avec du TVN 0/20, y compris compactage et préparation pour l'application du revêtement, - la fourniture et la mise en œuvre d'un regard fonte B 125 conformément à la NF EN 124. 	110	120

	<i>- l'unité -</i>		
- 2.2 -	<p>Fourniture et mise en œuvre d'une niche à compteur</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une niche à compteur en secteur urbain et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le découpage soigné du revêtement quel qu'il soit, - la fouille, le rejet, la mise en dépôt provisoire ou décharge, - le dressage des parois, le réglage et le nivellement du fond, - l'enrobage de la niche et de la canalisation avec du gravillon 5/15 calibré, lavé et compacté, - le remblaiement avec du TVN 0/20, y compris compactage et préparation pour l'application du revêtement, - la fourniture et la mise en œuvre d'un regard fonte B 125 conformément à la NF EN 124. <p style="text-align: right;"><i>- l'unité -</i></p>	110	120
- 2.3 -	<p>Fourniture et mise en œuvre d'une niche à compteur pour 3 ou 4 compteurs.</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une niche à compteur en secteur urbain et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le découpage soigné du revêtement quel qu'il soit, - la fouille, le rejet, la mise en dépôt provisoire ou décharge, - le dressage des parois, le réglage et le nivellement du fond, - l'enrobage de la niche et de la canalisation avec du gravillon 5/15 calibré, lavé et compacté, - le remblaiement avec du TVN 0/20, y compris compactage et préparation pour l'application du revêtement, - la fourniture et la mise en œuvre d'un regard fonte B 125 conformément à la NF EN 124. <p style="text-align: right;"><i>- forfait -</i></p>	320	360

- 3 -	RACCORDEMENTS	Tarifs 2008 H.T. en Euros	2009 H.T. en Euros
- 3.1 -	<p>Raccordement au réseau d'eau potable</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité, le raccordement du branchement à la canalisation principale et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et le transport du dispositif de prise en charge, - la mise en œuvre, - toutes les sujétions de pose et de raccordement. <p style="text-align: right;"><i>- l'unité -</i></p>	78	80
- 4 -	TERRASSEMENTS	Tarifs 2008 H.T. en Euros	2009 H.T. en Euros
- 4.1 -	<u>Mise à disposition d'une chargeuse pelleuse avec chauffeur</u> <i>- l'heure -</i>	52	52
- 4.2 -	<u>Mise à disposition d'une mini pelle avec chauffeur</u> <i>- l'heure -</i>	47	47
- 4.3 -	<u>Mise à disposition d'un camion de chantier avec chauffeur</u> <i>- l'heure -</i>	40	40
5	REVETEMENTS	Tarifs 2008 H.T. en Euros	2009 H.T. en Euros
- 5.1	<p><u>Revêtement bi-couche</u></p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre d'une couche de roulement par revêtement bi-couche et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les fournitures, - la mise en œuvre d'une application d'un revêtement bi-couche silico-calcaire 4/6, 6/10 à émulsion à 65 %, - balayage, <p style="text-align: right;"><i>- le mètre carré -</i></p>	14	15
- 5.2 -	<p><u>Revêtement pavés</u></p> <p>Ce prix rémunère la reprise d'une surface béton ou mortier et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les fournitures, - la mise en œuvre. 	33	33

	<i>- le mètre carré -</i>		
- 5.3 -	<p><u>Revêtement béton, mortier</u></p> <p>Ce prix rémunère la reprise d'une surface béton ou mortier et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les fournitures - la mise en oeuvre, <p style="text-align: right;"><i>- le mètre carré -</i></p>	33	33
- 5.2 -	<p><u>Revêtement enrobé à froid</u></p> <p>Ce prix rémunère la reprise d'une surface béton ou mortier et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les fournitures, - la mise en œuvre. <p style="text-align: right;"><i>- le mètre carré -</i></p>	25	25

- 6 -	<i>INSTALLATION DE CHANTIER</i>	Tarifs 2008 H.T. en Euros	2009 H.T. en Euros
- 6.1 -	<p>Installation de chantier :</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement l'installation de chantier, la préparation initiale du terrain et l'accès provisoire au chantier durant les travaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'installation de chantier, - la demande d'un arrêté de circulation, - la mise en œuvre de la signalisation de sécurité réglementaire, - la réalisation de sondages nécessaires, - le piquetage et le marquage du projet, - le dégagement des emprises, - l'accès sécuritaire au chantier. <p style="text-align: right;"><i>- forfait -</i></p>	22	22

		Tarifs 2008 H.T. en Euros	2009 H.T. en Euros
	CANALISATIONS PE		
- 7.1 –	<p><u>Fourniture et mise en œuvre d'une canalisation en PE25</u> Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation dans une tranchée ouverte selon NF EN 1452 et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le transport, - la fourniture, - la mise en œuvre dans une tranchée ouverte, - les raccordements. <p style="text-align: right;">– le mètre linéaire –</p>	3	3
- 7.2 –	<p><u>Fourniture et mise en œuvre d'une canalisation en PE 32</u> Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation dans une tranchée ouverte selon NF EN 1452 et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le transport, - la fourniture, - la mise en œuvre dans une tranchée ouverte, - les raccordements. <p style="text-align: right;">– le mètre linéaire –</p>	6	6
- 7.3 –	<p><u>Fourniture et mise en œuvre d'une canalisation en PE 40</u> Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation dans une tranchée ouverte selon NF EN 1452 et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le transport, - la fourniture, - la mise en œuvre dans une tranchée ouverte, - les raccordements <p style="text-align: right;">– le mètre linéaire –</p>	9	9
- 7.4 –	<p><u>Fourniture et mise en œuvre d'une canalisation en PE 50</u> Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation dans une tranchée ouverte selon NF EN 1452 et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le transport, - la fourniture, - la mise en œuvre dans une tranchée ouverte, - les raccordements. <p style="text-align: right;">– le mètre linéaire –</p>	12	12

- 7.5 –	<p><u>Fourniture et mise en œuvre d'une canalisation en PE 63</u></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation dans une tranchée ouverte selon NF EN 1452 et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le transport, - la fourniture, - la mise en œuvre dans une tranchée ouverte, - les raccordements. <p style="text-align: right;"><i>- le mètre linéaire -</i></p>	15	15
	CANALISATIONS PVC	Tarifs 2008 H.T. en Euros	2009 H.T. en Euros
- 7.6 –	<p><u>Fourniture et mise en œuvre d'une canalisation de 75 en PVC</u></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation dans une tranchée ouverte selon NF EN 1452 et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le transport, - la fourniture, - la mise en œuvre dans une tranchée ouverte, - les raccordements. <p style="text-align: right;"><i>- le mètre linéaire -</i></p>	15	15
- 7.7 –	<p><u>Fourniture et mise en œuvre d'une canalisation de 90 en PVC</u></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation dans une tranchée ouverte selon NF EN 1452 et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le transport, - la fourniture, - la mise en œuvre dans une tranchée ouverte, les raccordements. <p style="text-align: right;"><i>- le mètre linéaire -</i></p>	17	17
- 7.8 –	<p><u>Fourniture et mise en œuvre d'une canalisation de 110 en PVC</u></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation dans une tranchée ouverte selon NF EN 1452 et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le transport, - la fourniture, - la mise en œuvre dans une tranchée ouverte, - les raccordements. <p style="text-align: right;"><i>- le mètre linéaire -</i></p>	19	19

<p>- 7.9 -</p>	<p><u>Fourniture et mise en œuvre d'une canalisation de 125 en PVC</u></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation dans une tranchée ouverte selon NF EN 1452 et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le transport, - la fourniture, - la mise en œuvre dans une tranchée ouverte, - les raccordements. <p style="text-align: right;"><i>- le mètre linéaire -</i></p>	<p>21</p>	<p>21</p>
<p>- 7.10 -</p>	<p><u>Fourniture et mise en œuvre d'une canalisation de 200 en PVC</u></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'une canalisation dans une tranchée ouverte selon NF EN 1452 et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le transport, - la fourniture, - la mise en œuvre dans une tranchée ouverte, - les raccordements. <p style="text-align: right;"><i>- le mètre linéaire -</i></p>	<p>25</p>	<p>25</p>

<p>- 8 -</p>	<p>GRILLAGE AVERTISSEUR</p>	<p>Tarifs 2008 H.T. en Euros</p>	<p>2009 H.T. en Euros</p>
<p>- 8.1 -</p>	<p><u>Fourniture et mise en œuvre de grillage avertisseur conformément à la réglementation en vigueur</u></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre du grillage avertisseur.</p> <p style="text-align: right;"><i>- le mètre linéaire -</i></p>	<p>2</p>	<p>2</p>

- 9 -	POTEAUX D'INCENDIE	Tarifs 2008 H.T. en Euros	2009 H.T. en Euros
- 9.1 -	<p><u>Fourniture et mise en œuvre d'un poteau d'incendie correspondant aux normes en vigueur, selon NF S 61-211, 213,702, NF S 62 – 200</u></p> <p>Le prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'un poteau d'incendie et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, - le transport, - la mise en œuvre, - le raccordement avec la canalisation publique, - les terrassements, - la remise en état du revêtement. - <p style="text-align: right;"><i>- l'unité -</i></p>	1800	2000
- 9.2 -	<p><u>Fourniture et mise en œuvre d'une borne de puisage correspondant aux normes en vigueur, selon NF S 61-211, 213,702, NF S 62 – 200</u></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'un poteau d'incendie et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, - le transport, - la mise en œuvre, - le raccordement avec la canalisation publique, - les terrassements, - la remise en état du revêtement. <p style="text-align: right;"><i>- l'unité -</i></p>	1800	2000
- 10 -	TERRASSEMENTS	Tarifs 2008 H.T. en Euros	2009 H.T. en Euros
- 10.1 -	<p><u>Tranchée pour pose de canalisation en terrain ordinaire susceptible d'être exécutée avec engin mécanique à une profondeur comprise entre 1.00 et 1.50 m</u></p> <p>Ce prix rémunère le mètre linéaire de tranchée, conformément au fascicule 71 et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture, - le transport, - la mise en œuvre, - le remblaiement avec les matériaux extraits, y compris compactage par couche de 30 cm, - les sujétions de pose, implantations et raccordements 	20	21

	<i>- le mètre linéaire -</i>		
- 10.2 -	<u>Tranchée pour pose de canalisation en terrain ordinaire effectuée à la main en cas d'impossibilité d'emploi d'engins mécaniques (prescriptions 10.2)</u>	54	54
	<i>- le mètre linéaire -</i>		
- 10.3 -	<u>Découpage de la chaussée à la scie à sol</u>	6	6
	<i>- le mètre linéaire -</i>		

- 11 -	MAIN D'ŒUVRE	Tarifs 2008 H.T. en Euros	2009 H.T. en Euros
- 11.1 -	<u>Heure normale</u> <i>- l'heure -</i>	22	22
- 11.2 -	<u>Heure dimanche, jours fériés et nuit à partir de 20 heures jusqu'à 6 heures</u> <i>- l'heure -</i>	34	34
- 11.3 -	<u>Mise à disposition d'une chargeuse pelleteuse avec chauffeur</u> Heure dimanche, jours fériés et nuit à partir de 20 heures jusqu'à 6 heures <i>- l'heure -</i>	63	63
- 11.4 -	<u>Mise à disposition d'une mini-pelle avec chauffeur</u> Heure dimanche, jours fériés et nuit à partir de 20 heures jusqu'à 6 heures <i>- l'heure-</i>	63	63
- 11.5 -	<u>Mise à disposition d'un camion avec chauffeur</u> Heure dimanche, jours fériés et nuit à partir de 20 heures jusqu'à 6 heures <i>- l'heure</i> -	51	51

- 12 -	FONTAINERIES	Tarifs 2008 H.T. en Euros	2009 H.T. en Euros
- 12.1 -	<u>Fourniture d'un clapet anti-pollution</u> DN 15 – 20 x 27 ext 20 – l'unité -	27	28
- 12.2 -	<u>Fourniture d'un clapet anti-pollution</u> DN 20 – 26 x 34 ext 25 – l'unité -	49	50
- 12.3 -	<u>Fourniture d'un clapet anti-pollution</u> DN 30 – 40 x 49 ext 40 – l'unité -	150	158
- 12.4 -	<u>Fourniture d'un clapet anti-pollution</u> DN 40 – 50 x 60 ext 50 – l'unité -	174	184
- 12.5 -	<u>Fourniture et pose d'un compteur seul</u> Diamètre 15 – l'unité -	90	91
- 12.6 -	<u>Fourniture et pose d'un compteur seul</u> Diamètre 20 – l'unité -	100	102
- 12.7 -	<u>Fourniture et pose d'un compteur seul</u> Diamètre 30 – l'unité -	206	211
- 12.8 -	<u>Fourniture et pose d'un compteur seul</u> Diamètre 40 – l'unité -	343	350
- 12.9 -	<u>Fourniture et pose d'un compteur seul</u> Diamètre 50 – l'unité -	687	698
- 12.10 -	<u>Fourniture et pose d'un compteur seul</u> Diamètre 60/65 – l'unité -	860	870
- 12.11 -	<u>Fourniture et pose d'un compteur seul</u> Diamètre 80 – l'unité -	1145	1160
- 12.12 -	<u>Fourniture et pose d'un compteur seul</u> Diamètre 100 – l'unité -	1831	1850

- 12.13	<u>Fourniture d'une vanne de sectionnement</u> Diamètre 40 - l'unité -	140	154
- 12.14	<u>Fourniture d'une vanne de sectionnement</u> Diamètre 50 - l'unité -	144	159
- 12.15	<u>Fourniture d'une vanne de sectionnement</u> Diamètre 65 - l'unité -	174	191
- 12.16	<u>Fourniture d'une vanne de sectionnement</u> Diamètre 80 - l'unité -	231	254
- 12.17	<u>Fourniture d'une vanne de sectionnement</u> Diamètre 100 - l'unité -	292	321
- 12.18	<u>Fourniture d'une vanne de sectionnement</u> Diamètre 125 - l'unité -	464	510
- 12.19	<u>Fourniture d'une vanne de sectionnement</u> Diamètre 150 - l'unité -	521	573
- 12.20	<u>Fourniture d'une vanne de sectionnement</u> Diamètre 200 - l'unité -	927	1019
- 12.21	<u>Fourniture d'une vanne de sectionnement</u> Diamètre 250 - l'unité -	1517	1668
12..22	<u>Fourniture d'une vanne de sectionnement</u> Diamètre 300 - l'unité -	2118	2329
- 12.23	<u>Fourniture d'un manchon de réparation</u> Diamètre 60 - l'unité -	184	185
- 12.24	<u>Fourniture d'un manchon de réparation</u> Diamètre 80 - l'unité -	208	210
- 12.25	<u>Fourniture d'un manchon de réparation</u> Diamètre 100 - l'unité -	230	232

- 12.26 -	<u>Fourniture d'un manchon de réparation</u> Diamètre 150 <i>- l'unité -</i>	322	325
- 12.27 -	<u>Fourniture d'un manchon de réparation</u> Diamètre 200 <i>- l'unité -</i>	460	465
- 12.28	<u>Fourniture de petit matériel</u> Té <i>- l'unité -</i>	2,60	2,60
- 12.29 -	<u>Fourniture de petit matériel</u> Coude laiton <i>- l'unité</i>	2,50	2,50
- 12.30 -	<u>Fourniture de petit matériel</u> Raccord à écrou prisonnier <i>- l'unité -</i>	7.00	7.00
- 12.31 -	<u>Fourniture de petit matériel</u> Manchon de réparation à visser 25 <i>- l'unité -</i>	23.00	24.00
- 12.32 -	<u>Fourniture de petit matériel</u> Manchon de réparation à visser 32 <i>- l'unité -</i>	24.50	26.00
- 12.33 -	<u>Fourniture de petit matériel</u> Manchon de réparation à visser 40 <i>- l'unité -</i>	25.10	26.00
- 12.34 -	<u>Fourniture de petit matériel</u> Robinet simple <i>- l'unité -</i>	9.10	10.00

PRIX DE L'EAU VENDUE EN GROS A LA COMMUNE DE CAGNAC LES MINES. ANNEE 2009.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical que le prix de vente d'eau à *la Commune de CAGNAC LES MINES* soit fixé pour l'année 2009 à : **0.94 € HT et redevances le m3.**

Soit : 0.94 € H.T. le m3 en fonction de la variation des conditions économiques suivant la formule de révision, dans lequel sont pris en compte plusieurs indices.

Le Comité Syndical, après délibération décide de fixer pour l'année 2009 le prix du m3 à **0.94 € HT et redevances,**

La redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est fixée à **0.08 € H.T** par m3 pour l'année 2009.

Une nouvelle convention de fourniture d'eau en gros applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 a été proposée. Une nouvelle formule de révision sera applicable pour la tarification du prix de l'eau pour l'année 2010.

Après délibération, le Conseil Syndical accepte ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer les conventions et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

PRIX DE L'EAU VENDUE EN GROS AU SM AEP DES VALLEES DU VIAUR ET DU CEROU – ANNEE 2009.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical que le prix de vente d'eau au SM AEP des Vallées du Viaur et du Cérrou soit fixé pour l'année 2009 à : **0.81 € HT et redevances le m3.**

Soit : 0.81 € H.T. le m3 en fonction de la variation des conditions économiques suivant la formule de révision, dans lequel sont pris en compte plusieurs indices.

Le Comité Syndical, après délibération décide de fixer pour l'année 2009 le prix du m3 à **0.81 € HT et redevances.** La redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est fixée à **0.08 € H.T** m3 pour l'année 2009.

Une nouvelle convention de fourniture d'eau en gros applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 est proposée. Une nouvelle formule de révision sera applicable pour la tarification du prix de l'eau pour l'année 2010.

Après délibération, le Conseil Syndical accepte ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer les conventions et toutes les pièces concernant cette affaire.

PRIX DE L'EAU VENDUE EN GROS A NEOLIA POUR LES CITES MINIERES DE FONTGRANDE ET DE RAUQUILLOUS – ANNEE 2009.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical que le prix de vente d'eau à Néolia pour les Cités Minières de Fontgrande et Rauquillous soit fixé pour l'année 2009 à : **0.93 € HT et redevances le m3.**

Soit : 0.93 € H.T. le m3 en fonction de la variation des conditions économiques suivant la formule de révision, dans lequel sont pris en compte plusieurs indices.

Le Comité Syndical, après délibération décide de fixer pour l'année 2009 le prix du m3 à **0.93 € HT** et redevances. La redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est fixée à **0.08 € H.T** m3 pour l'année 2009.

Une nouvelle convention de fourniture d'eau en gros applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 est proposée. Une nouvelle formule de révision sera applicable pour la tarification du prix de l'eau pour l'année 2010.

Après délibération, le Conseil Syndical accepte ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer les conventions et toutes les pièces concernant cette affaire.

PRIX DE L'EAU VENDUE EN GROS A SAPA – LACAL SNC – ANNEE 2009.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical que le prix de vente d'eau à SAPA LACAL SNC soit fixé pour l'année 2009 à : **1.07 € HT et redevances le m3.**

Soit : 1.07 € H.T. le m3 en fonction de la variation des conditions économiques suivant la formule de révision, dans lequel sont pris en compte plusieurs indices.

Le Comité Syndical, après délibération décide de fixer pour l'année 2009 le prix du m3 à **1.07 € HT** et redevances. La redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est fixée à **0.08 € H.T** m3 pour l'année 2009.

L'abonnement annuel sera de **76.20 € HT**, égal au montant de l'abonnement réglé par les abonnés du SI AEP de La Roucarié.

Une nouvelle convention de fourniture d'eau en gros applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 est proposée. Une nouvelle formule de révision sera applicable pour la tarification du prix de l'eau pour l'année 2010.

Après délibération, le Conseil Syndical accepte ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer les conventions et toutes les pièces concernant cette affaire.

PRIX DE L'EAU VENDUE EN GROS AU SI AEP DU CARMAUSIN – ANNEE 2009.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical que le prix de vente d'eau au SI AEP du Carmausin soit fixé pour l'année 2009 à : **0.75 € HT et redevances le m3.**

Soit : 0.75 € H.T. le m3 en fonction de la variation des conditions économiques suivant la formule de révision, dans lequel sont pris en compte plusieurs indices.

Le Comité Syndical, après délibération décide de fixer pour l'année 2009 le prix du m3 à **0.75 € HT** et redevances. La redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est fixée à **0.05 € H.T** m3 pour l'année 2009.

L'abonnement annuel sera de **76.20 € HT**, égal au montant de l'abonnement réglé par les abonnés du SI AEP de La Roucarié.

Une nouvelle convention de fourniture d'eau en gros applicable à compter du 1^{er} janvier 2009 est proposée. Une nouvelle formule de révision sera applicable pour la tarification du prix de l'eau pour l'année 2010.

Après délibération, le Conseil Syndical accepte ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer les conventions et toutes les pièces concernant cette affaire.

PRIX DE L'EAU VENDUE A LA COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS – ANNEE 2009.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical que le prix de vente d'eau à la Commune de Lescure d'Albigeois soit identique au prix de l'eau vendu aux abonnés du SI AEP de La Roucarié, soit fixé pour l'année 2009 à : **1.25 € HT et redevances le m3.**

La redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est fixée à **0.08 € H.T m3** pour l'année 2009.

PRIX DE L'EAU VENDUE EN GROS A LA COMMUNE DE SAINT BENOIT DE CARMAUX – ANNEE 2009.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical que le prix de vente d'eau à la Commune de Saint Benoît de Carmaux soit fixé pour l'année 2009 à : **0.73 € HT et redevances le m3.**

Soit : 0.73 € H.T. le m3 en fonction de la variation des conditions économiques suivant la formule de révision, dans lequel sont pris en compte plusieurs indices.

Le Comité Syndical, après délibération décide de fixer pour l'année 2009 le prix du m3 à **0.73 € HT** et redevances.

La redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est fixée à **0.08 € H.T m3** pour l'année 2009.

CONTRAT A DUREE INDETERMINEE DU CHEF D'USINE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que depuis le 1^{er} janvier 2000, date à laquelle le SI AEP de La Roucarié a repris, suite au désengagement de la Houillère, le barrage et la station de filtration et de stérilisation de La Roucarié, il a été nécessaire de recruter une personne assurant les fonctions de chef d'usine.

La personne nommée à ce poste à des missions spécifiques. C'est pourquoi, un poste de technicien de traitement de l'eau a été créé au 1^{er} janvier 2000. Trois contrats successifs d'une durée déterminée de 3 ans ont été établis en référence à l'alinéa 3 (aujourd'hui alinéas 4 et 5) de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui permet aux collectivités de recruter des agents non titulaires.

Ceci uniquement en l'absence de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, tel est le cas pour ce poste.

Monsieur le Président informe l'assemblée que vu le caractère particulier du dossier, les services de l'Etat ont été consultés dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire.

Dans son courrier du 13 octobre 2008, Monsieur le Préfet du Tarn nous informe que ce type de contrat est éligible au Contrat à Durée Indéterminée, conformément aux dispositions de la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique territoriale.

Par conséquent, Monsieur Géry GARRIC qui est nommé à ce poste depuis le 1^{er} janvier 2000 remplit les conditions pour bénéficier d'un contrat à durée indéterminée.

Après délibération, le Conseil Syndical, approuve ces dispositions et autorise Monsieur le Président, à signer les pièces afférentes à ce dossier.

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS.

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En raison de la création d'un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2009 il y a lieu de modifier le tableau des effectifs en tenant compte de ce poste.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de Monsieur le Président,
Après avoir délibéré,
Décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

POSTES DE STAGIAIRES ET TITULAIRES :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

<i>GRADES</i>	<i>Effectif TNC</i>
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1

FILIERE TECHNIQUE :

<i>GRADES</i>	<i>Effectif TC</i>
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	3
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1
Agent de maîtrise principal	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du SI AEP de La Roucarié, chapitre 012, article 6410.

Adopté à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES.

Monsieur Le Président expose au Conseil Syndical que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2008 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet de la dépense : Annulation de titres « Relais Loisirs de La Roucarié »

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et Compte	Sommes	Chapitre et Compte	Sommes
Titres annulés sur exercices antérieurs	011/ 618	1000.00 €	67/ 673	1000.00 €
Totaux		1000.00 €		1000.00 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessous.

SOUTIEN DES ELUS DANS LA DEMARCHE DE M. LE PRESIDENT.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que des événements récents liés à la qualité de l'eau du Barrage de La Roucarié, diffusés par les médias avec des informations erronées et beaucoup de maladresse, ont causé chez certains de nos abonnés, des craintes et des inquiétudes.

Monsieur le Président rappelle l'implication des services techniques du SI AEP de La Roucarié, l'application du respect des règles sanitaires de l'eau que nous distribuons, ainsi que la relation permanente que nous avons avec les services de l'Etat, le Conseil Général, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Chambre d'Agriculture.

Après analyse de la situation qui porte atteinte à Monsieur le Président, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, soutiennent Monsieur le Président dans sa démarche.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.